

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 8 août 2012 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
M. Gélinault Dionne

M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais
Mme. Claudette Béland-Pleau

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.
Mme. Gisèle Héroult a motivé son absence

159-08-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

160-08-2012 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Claudette Pleau
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 4 juillet 2012 ainsi que le procès-verbal de la session extraordinaire tenue le 25 juillet 2012.

161-08-2012 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 8 AOÛT 2012.

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 8 AOÛT 2012 au montant de 253,606.95\$

162-08-2012 CHEMINS À ACHETER

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité retienne les services de Me Jean-Pierre Pigeon, notaire, pour préparer les actes de vente nécessaires à l'achat des terrains constituant les chemins suivants : rue Paule, extrémités des rue Des Pins et Lorrain ainsi que la continuation de la rue France à la rue Dagenais.

Que cette municipalité défrayera les coûts reliés à la préparation de ces contrats par Maître Pigeon.

Que Monsieur Leslie L. Bélair maire et Monsieur Eric Rochon, Secrétaire-trésorier, soient mandatés à signer pour et au nom de cette Municipalité tout documents relatifs à ces achats par la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

163-08-2012 C.P.T.A.Q. DEMANDE D'AUTORISATION / MONSIEUR LAWRENCE SOUCIE ET MADAME LISE RIVET / PARTIE DU LOT 1-2, RANG 4, CANTON DE MANSFIELD.

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité supporte la demande d'autorisation faite par monsieur Lawrence Soucie et madame Lise Rivet auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour la construction d'une résidence au 2, chemin Morrissette pour leur projet d'élevage de bovins, chevaux et poules.

164-08-2012 TESTS U.L.C CAMION INCENDIE (MOBILE 6)

Proposé par M. Gilles Dionne
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité procède à l'attestation ULC du camion incendie dit Mobile 6 du service incendie de Mansfield-et-Pontefract.

165-08-2012 Règlement emprunt pavage 2012

Il est proposé par M Jerry Lavigne
et résolu unanimement

D'adopter le règlement numéro 2012-008 Pavage 2012 et un emprunt de 150,000.00 \$.

MUNICIPALITÉ MANSFIELD-ET-PONTEFRACT
MRC PONTIAC
Règlement 2012-008

Règlement numéro 2012-008 décrétant une dépense de 150,000.00 \$ et un emprunt de 150,000.00 \$ pour travaux de pavage.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2012;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de pavage sur les rues Isabelle, Fortin, Hérault, Lorrain, Louis, Jason, LeGuerrier Ouest, Thomas-lefevre ainsi que Grand-Marais selon les plans et devis préparés par Cima+, portant les numéros G002918, en date du 25 juillet, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Jimmy Danis, contremaître, en date du 8 août 2012, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 150,000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 150,000.00 \$ sur une période de quatre (4) ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil municipal lors d'une séance tenue le 8 août 2012 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Leslie L. Bélair...

M. Leslie L. Bélair
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.

166-08-2012 JOURNÉE DE TENUE REGISTRE REGLEMENT 2012-008

Proposé par M. Neil Gervais
Et adopté à l'unanimité.

Que M. Eric Rochon, Directeur-général (Secrétaire Trésorier), donne avis public convoquant les électeurs propriétaires d'immeubles imposables ayant droit de demander que le règlement no 2012-008 règlement portant titre « Règlement autorisant des travaux de traitement de surface double et de pavage au coût de 150,000.00\$ et autorisant un emprunt du même montant sur billets provisoires sur une durée de quatre (4) ans fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le registre sera ouvert de 9.00 à 19.00 heures mercredi le 16 août 2012 à l'Hôtel de Ville de Mansfield et Pontefract, sis au 300 rue Principale. Mansfield, (Québec).

167-08-2012 CALENDRIER LIONS

Il est proposé par : Mme. Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité
De contribuer 100 \$ à l'achat de publicité dans le calendrier du Club Lion 2012

Proposé par M. Gilles Dionne
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité accepte la soumission rédigé par la firme Mobile Bowers ou tout autre à moindre prix et de pareille qualité pour les réparations à faire sur la rétrocaveuse de la municipalité. Et que ces réparations soient faites dans les meilleurs temps possibles.

169-08-2012 APPROBATION DU BUDGET REVISÉ DE L'O.M.H. MANSFIELD

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité approuve la révision budgétaire 2012 tel que présenté par l'Office Municipale de Mansfield.

170-08-2012 COLOQUE DE ZONE ADMQ 2012

Il est proposé par : M. Gelineault Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que M. Eric Rochon, Directeur-Général assiste au Colloque Zone Outaouais de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui aura lieu à Gatineau, les 14 et 15 septembre 2012.

La Municipalité autorise la dépense pour inscription et hébergement lors du colloque.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique de cette municipalité.

171-08-2012 VÉGÉTATION FOSSÉS MTQ

ATTENDU QUE la Route 148 traverse entièrement la municipalité de Mansfield-Pontefract d'Est en Ouest du Chemin Stitt jusqu'au 629 Rte 148 (Rue Principale);

ATTENDU QUE le Ministère des Transports (M.T.Q.) est responsable de la réfection et entretien de la chaussée, accotement et fossé de cette Route 148;

ATTENDU QU'« un nombre considérable de véhicules (auto-Camion-Autobus) utilisent ce tronçon de cette route 148 de façon régulière et encore plus spécialement en période estivale.;

ATTENDU QUE depuis un certain temps nous avons reçu des plaintes concernant la **sécurité** des piétons, cyclistes et automobilistes dus au fait que dans le fossé la végétation (arbre — arbustes et herbe) empêche de prévoir la sortie d'animaux sauvages devant leurs véhicules.

ATTENDU QUE de plus cette végétation cache certains panneaux de signalisation-intersections d'entrée privée et commerciale' surtout dans le secteur semi urbain Pont Blanc et Chemin du Lac Jim (Bois Franc) ou sont localisés plusieurs commerces ainsi que l'Entrée du secteur de Davidson (Thomas Lefèbvre)

ATTENDU QU'en plus de la Sécurité routière que depuis quelques années la Municipalité de Mansfield-Pontefract a entrepris des démarches afin de se faire reconnaître par le gouvernement du Québec comme Village Relais en plus d'inciter les citoyens à embellir leurs propriétés et que la Municipalité procède régulièrement à la tonte de l'herbe et de la cueillette des déchets le long de cette route dite nationale

IL EST PROPOSÉ par M. Jerry Lavigne et résolu à l'unanimité de demander au M.T.Q. de remédier à la situation dans les plus brefs délais en rasant toute la végétation dans les fossés afin de sécuriser ses citoyens et touristes.

172-08-2012 TOURNOI DE GOLF CHEVALIERS DE COLOMBS

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité

De supporter le Club Chevaliers de Colomb conseil 7221 lors de leur levée de fonds au bénéfice de l'institut du cœur en se procurant 4 billets de 60.00\$. Cette activité aura lieu le 31 septembre au Club de Golf Pontefract.

173-08-2012 PLAN D'AFFAIRES MAISON BRYSON

CONSIDÉRANT QUE cette Municipalité en collaboration avec le comité culturel de la Maison Bryson à ce jour se dévoue à trouver une solution économique à la rénovation de la Maison Bryson;

CONSIDÉRANT QU'avec les grands efforts de Mlle. Émilie Chazelas du CLD, le processus de subventions gouvernementales se déroule très bien;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un plan d'affaires pour la Maison Bryson est nécessaire pour avoir une chance d'obtenir d'autres subventions et que les coûts sont de l'ordre de 10,000.00\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Gilles Dionne,
et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract participe financièrement à ce projet de plan d'affaires pour un montant de 5,000.00\$

174-08-2012 PONTIAC-OUEST SE BRANCHE

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité supporte Pontiac-Ouest se Branche dans ses démarches auprès des instances politiques pour mettre sur pieds des programmes auxquels pourraient bénéficier notre population.

175-08-2012 EXEMPTION REGLEMENT DE BRUIT :

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux organisateurs du tournoi de balle soit la ligue de balle de Pontiac les 24, 25 et 26 août 2012 au Parc Amyotte.

Toute musique doit être suspendue à 3.00 heures A.M.

Monsieur René Ladouceur est le responsable de cet événement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros. 148, 149, 150, 151, 153, 154 et 155.

ET J'AI SIGNÉ CE 5 JUILLET 2012.

Eric Rochon

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

176-08-2012 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:48heures.

Leslie L. Bélair...

M. Leslie L. Bélair
Maire.

Eric Rochon.

M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.